

# District de la Sarthe de Football



## COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE Procès-verbal N° 2 Réunion du 03/09/2019



Vice Président de commission	Gilles SEPCHAT
Secrétaire de Séance	Raymond POULAIN

Gilles SEPCHAT	Présent	Marcel LANDAIS	Présent
Raymond POULAIN	Présent	Claire GERMAIN	Excusée
Jacky MASSON	Présent	Emmanuel MEDARD	Excusé
Bernard GUEDET	Excusé	Vincent GARNIER	Excusé
Yannick GLOAGUEN	Présent	Gérard NEGRIER	Excusé

### Préambule :

- M. Gilles SEPCHAT, membre du club de MAMERS SA(501980), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Raymond POULAIN, membre du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.  
M. Jacky MASSON, membre du club de CHATEAU DU LOIR CO (501898), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Bernard GUEDET, membre du club du MANS FC (537103), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Yannick GLOAGEN, membre du club de ROEZE US (525934), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Marcel LANDAIS, membre du club de LOUE CA (502270) , ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
Me. Claire GERMAIN, du club du MANS FC (537103), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Emmanuel MEDARD, du club de ST MARS LA BRIERE (502410), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Vincent GARNIER, CTD du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.  
M. Gérard NEGRIER, membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO(530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Les clubs peuvent faire appel des décisions de la commission, en adressant leur appel par lettre recommandée ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception (télécopie, courrier électronique du club, remise en mains propres...) dans un délai maximal de 7 jours à compter du lendemain de la date d'envoi de la décision contestée ; les frais de dossier d'appel de 250 €uros sont portés sur le compte du club si l'appel est rejeté (art. 188 à 190 des R.G. L.F.P.L.).

### 1. VALIDATION

La commission valide le procès-verbal N°1 du 25 Juillet 2019.

### 2. ETUDE DES COURRIERS

#### a) Mail du Secrétaire adjoint US Savigné l'Evêque, David Ménestrier du 26/08/2010 - Confirmation de l'engagement de l'équipe 3 de Savigné.

La commission prend connaissance du mail de David Ménestrier, secrétaire adjoint US Savigné l'Evêque et prend acte.

#### b) Mail de Ludovic Lachuer, secrétaire US Conlie Domfront du 04/08/2019 - Demande de Conlie de changer de poule en D3 rejetée lors de la dernière réunion.

La commission prend connaissance du mail de Ludovic Lachuer, secrétaire US Conlie Domfront et confirme la décision de la commission de refuser cette demande qui nous est arrivée alors que les calendriers étaient déjà validés et qui demandait une restructuration globale.

#### c) Mail de Aurelie Guillard, secrétaire de l'AS Lamnay du 15/08/2019 - Demande de modification du nom de l'entente actuelle en « Entente Lamnay Lavaré 2 »

La commission prend connaissance du mail de Aurelie Guillard, secrétaire de l'AS Lamnay et prend acte.

#### d) Mail du secrétariat du 14/08/2019 concernant les modifications des Lois du Jeu pour la saison 2019-2020 opérées par l'IFAB (International Football Association Board) et applicables depuis le 1er juin 2019.

La commission prend connaissance des modifications des lois du jeu, que la CDA a présenté lors des 2 réunions de début de saison au district, les 27 et 28 Août 2019.

e) **Demande d'inversion de rencontres de la 1ère journée de championnat pour cause d'indisponibilité de terrain de Montmirail. Matches concernés :**

D2	POULE B	<b>MONTMIRAIL AS 1</b>	<b>THORIGNE AS 1</b>	ALLER	08-sept	RETOUR	24-mai
D4	POULE C	<b>MONTMIRAIL AS 2</b>	<b>SILLE LE PHILIPPE 2</b>	ALLER	08-sept	RETOUR	24-mai
D4	POULE D	<b>THORIGNE AS 2</b>	<b>CHALLES US 2</b>	ALLER	08-sept	RETOUR	24-mai

La commission prend connaissance des mails de chacun des clubs concernés par cette demande d'inversions et constate que ces 3 clubs ont donné leur accord. En conséquence, la commission valide ces 3 inversions.

f) **Demande de Thorigné 2 de former une entente avec Le Breil 2 en D4, poule D**

La commission prend connaissance du mail du club de Thorigné et donne son accord pour que ces 2 équipes forment une entente.

Attendu que ces 2 équipes devaient évoluer dans la poule D de division 4, la commission avise que cette poule sera donc réduite à 10 équipes.

Intégration de cette équipe en challenge du district poule F également.

3. **ETUDE CONCERNANT LE VŒU POUR LA PYRAMIDE DES GROUPES EN SAISON 2021/2022**

La commission a étudié la configuration du projet de la nouvelle pyramide proposée pour la saison 2021/2022 qui sera :

- 1) présenté au bureau du comité directeur du district
- 2) proposé par mail à chacun des clubs du district
- 3) puis mis au vote lors de la prochaine Assemblée Générale

4. **TIRAGE AU SORT DE LA COUPE DE DISTRICT SENIORS**

Ces matchs auront lieu le Dimanche 15 Septembre 2019 sur le terrain du premier nommé.

Match	Equipe recevante	Equipe visiteuse
1	<b>Sablé F.C. 4</b>	<b>Bazouges-Cré U.S. 2</b>
2	<b>Le Breil U.S. 1</b>	<b>Coudrecieux E.S. 1</b>
3	<b>Dissay E.S 1</b>	<b>Vaas A.S. 1</b>
4	<b>Solesmes J.S. 2</b>	<b>Ruaudin A.S. 1</b>
5	<b>Ecommoy F.C. 2</b>	<b>Spay U.S.N. 3</b>
6	<b>Thorigné A.S. 1</b>	<b>Le Mans Union Sud 1</b>
7	<b>Auvers Poillé U.C. 2</b>	<b>Crosmieres U.S. 1</b>
8	<b>Luceau S.C. 1</b>	<b>La Flèche R.C. 3</b>
9	<b>Le Luart U.S. 1</b>	<b>Vallon Ol. 1</b>
10	<b>Mulsanne-Teloche As 3</b>	<b>Cérans A.S. 1</b>
11	<b>Louplande F.C. 1</b>	<b>Mansigné 2</b>
12	<b>Lavaré A.S. 1</b>	<b>Coulaines J.S. 3</b>
13	<b>Le Bailleul 1</b>	<b>Brulon Patriote 2</b>
14	<b>Loué C.A. 2</b>	<b>Cures A.S. 1</b>
15	<b>Le Mans Sablons Gaz. 1</b>	<b>Brette AS 1</b>
16	<b>Marigné Laillé F.C. 1</b>	<b>Fille/Sarthe Sp. 1</b>
17	<b>Le Mans SOM 2</b>	<b>Guecelard U.S. 2</b>
18	<b>Mezeray A.S. 1</b>	<b>Monce En Belin E.S. 2</b>
19	<b>Mayet Vigilante 2</b>	<b>Noyen/Sarthe S.S. 2</b>
20	<b>La Quinte U.S.R. 1</b>	<b>Bonnetable Pat. 2</b>
21	<b>Sille Le Philippe Cs 1</b>	<b>Champagné F.C.S. 1</b>
22	<b>St Longis E.S. 1</b>	<b>Connerré Es 1</b>
23	<b>Neuville A.S 1</b>	<b>La Ferte V.S 2</b>

Match	Equipe recevante	Equipe visiteuse
24	Tennie St Symph. U.S 1	Mamers S.A. 2
25	Rouez En Champ. Co 1	Rouillon E.G. 2
26	Préval F.C. 1	St Paterne A.S. 1
27	St Vincent Sp. 1	Coulans U.S. 1
28	Gesnes F.C. 1	Fye A.S. 1
29	Lombron Sp. 1	Moulins F.C. 1
30	Parennes A.S. 1	La Fresnaye/Chedouet 1
31	Courgains G.S.I.S. 1	Le Mans Villaret A.S. 3
32	Changé C.S. 2	Precigne U.S. 1
33	St Saturnin C.O. 2	La Chap. St Aubin AS 2
34	Allonnes J.S. 2	Beaumont S.A. 2
35	Chaufour Notre Dame 1	Le Mans Glonnières 2
36	Requeil A.S. 1	Usap 2
37	Mont St Jean 1	Ste Jamme Sp. 1
38	Ancinnes F.C. 1	Cherré 1
<b>Exempt : Marolles SC 1</b>		

**132 équipes sont inscrites cette saison 2019/2020**

**TOUR N°1 du 15/09/2019**

**77 équipes au tirage - 2 chapeaux (Nord // Sud)**

**↳ 38 matchs à tirer + 1 exempt**

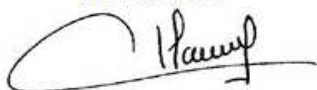
**+ 9 exempts qualifiés en Coupe de France**

**+ 46 exempts qualifiés en Coupe des Pays de la Loire**

***Tirage réalisé par la Commission Sportive***

**Prochaine réunion le 18/09/2019**

Le Président du District  
de la Sarthe de Football  
Franck Plouse



L'animateur  
de la commission sportive  
Gilles Sepchat



Le secrétaire de séance  
Raymond Poulain

